

Le 28 août 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le mardi 28 août 2018, de 20 h à 20 h 30 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Réal Lévesque, maire suppléant, à laquelle assistaient :

Mme Lynda Lizotte, conseillère
M. Dany Chénard, conseiller (absent)
M. Patrick Dionne, conseiller
M. Étienne Brodeur, conseiller
M. Jean-Luc Therrien, conseiller (absent)

formant quorum

Mme Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire suppléant déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2018
4. Suivi du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2018
5. Approbation et autorisation des comptes à payer
6. Rapport de la Régie intermunicipale du service des incendies
7. Rapport d'organismes
8. Adoption du règlement # 334 relatif au code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie
9. Avis de motion du règlement modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie
10. Présentation et dépôt du projet de règlement # 335 modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie
11. Correspondance
12. Autres sujets
13. Période de questions
14. Clôture et levée de la séance

160-2018

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2018

Il est proposé par M. Patrick Dionne

161-2018

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2018 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

4. Suivi du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2018

M. Réal Lévesque, maire suppléant, fait le suivi du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2018.

5. Approbation et autorisation des comptes à payer

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 268 440,30 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

6. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies

M. Dany Chénard étant absent le rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies sera remis lors d'une séance ultérieure.

7. Rapport d'organismes

Mme Lynda Lizotte informe les membres du conseil qu'une vente de livre a eu lieu lors du Symposium de Peinture du Kamouraska qui a généré des revenus de 1 700 \$. Cette somme sera réinvestie dans l'achat de livres pour les jeunes et servira également à renouveler une partie de l'ameublement.

M. Étienne Brodeur informe les membres du conseil que le Comité consultatif en urbanisme se réunira sous peu suite à une 2^e visite faite à la propriété de M. Maurice Carrier dont ce dernier a émis de nouveaux croquis qui seront analysés par les membres du Comité qui pourront donné leur recommandation aux membres du conseil.

Le comité de la Chapelle a accompli avec une bonne participation leurs activités prévues à la programmation. Dimanche se tiendra une activité conjointe avec la Municipalité qui consiste à une fête pour accueillir les nouveaux arrivants. Il y aura également la fête des récoltes lors de laquelle sera mis en vente des produits maraîchers locaux. Le tout se terminera par un concert de musique du monde avec le groupe Kordéo. Le Comité produira un rapport financier à la fin de la saison.

En ce qui concerne le Comité de développement de Saint-Denis, une réunion se tiendra le 5 septembre. Le comité souhaite compléter l'achat du terrain.

Une offre d'achat a été faite au propriétaire voisin de la cantine qui est conditionnel à l'achat du terrain.

Le Comité a reçu une promesse de prêt de la SADC et de la MRC de Kamouraska incluant certaines conditions.

Une rencontre sera faite avec les représentants de la SADC et de la MRC afin d'établir un plan d'affaires.

Une assemblée publique se tiendra par la suite afin d'informer les gens de l'avancement du projet. Cette rencontre sera l'occasion de connaître l'intérêt de la population.

M. Réal Lévesque informe les membres du conseil que l'assemblée générale annuelle de la garderie se tiendra dans les locaux du service de garde le 19 septembre prochain.

8. Adoption du règlement numéro 334 relatif au code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie

- Attendu que** la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;
- Attendu que** le conseil de toute municipalité qui n'a pas un tel code conforme aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* doit l'adopter par règlement au plus tard le 2 décembre 2011;
- Attendu que** toute municipalité doit, avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé;
- Attendu que** les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;
- Attendu qu'** avis de motion a été donné lors de la séance du 3 juillet 2018 par M. Dany Chénard, conseiller;
- Attendu que** M. Dany Chénard, conseiller a procédé au dépôt du projet de règlement numéro 334 lors de la séance du 3 juillet 2018.
- Attendu que** tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu le projet de règlement numéro 334 au moins 72 heures avant la présente séance, l'avoir lu et renoncer à sa lecture par la secrétaire de cette séance;
- En conséquence,**
163-2018

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Appuyé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le règlement numéro 334, relatif au code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie, soit adopté;

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau de la secrétaire-trésorière et que ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

9. Avis de motion du règlement modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie

Mme Lynda Lizotte conseillère, donne avis de motion que lors d'une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie.

10. Présentation et dépôt du projet de règlement # 335 modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie

Mme Lynda Lizotte conseillère présente et dépose le projet de règlement modifiant le code d'éthique des employés de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie.

Ce projet de règlement a pour objet :

D'ajouter l'article 8° dans les obligations générales concernant l'interprétation de la *Loi sur les élections et les référendums dans la municipalité*;

D'ajouter la règle 8 concernant l'après-mandat;

D'ajouter la règle 9 concernant les sanctions.

11. Correspondance

11.1 MAMOT (ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire)

Correspondance du 13 juillet 2018 annonçant que dorénavant tous paiements seront acheminés par dépôt direct.

Réception d'une compensation pour tenant lieu de taxes pour l'École au montant de 3 831 \$ ce qui porte le montant de compensation pour l'année à 4 201 \$.

11.2 Gouvernement du Québec – Ministre déléguée aux Transports

Confirmation d'une aide financière de 37 753 \$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet entretien des routes locales.

Confirmation d'une aide financière de 8 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration.

11.3 MRC du Granit

Résolution d'appui relativement à la problématique des espèces exotiques envahissantes (renouée du Japon, berce spondyle, berce de caucase et phragmite exotique)

Attendu

que la MRC du Granit a fait parvenir à la Municipalité une demande d'appui relativement à la problématique des espèces exotiques envahissantes;

Attendu

que la MRC du Granit, la MRC d'Avignon, la MRC de Rouville ainsi que la MRC du Rocher-Percé ont adopté une résolution relative à cette problématique;

Attendu

que la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie partage les préoccupations et motifs évoqués par les MRC du Granit, d'Avignon, de Rouville et du Rocher-Percé;

**En conséquence,
164-2018**

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie appuie la MRC du Rocher-Percé dans sa démarche à l'effet de sensibiliser le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) à l'impact de la portée des espèces exotiques envahissantes (« renouée du Japon », « berce spondyle », « berce de Caucase » et le « phragmite exotique ») sur les milieux de vie et sa demande d'outiller les municipalités à faire face à la progression des plantes exotiques envahissantes.

Qu'une copie de la présente soit envoyée à :

- La MRC de Rouville
- La MRC d'Avignon
- La MRC du Rocher-Percé
- La MRC du Granit
- La MRC de Kamouraska
- Les municipalités du Kamouraska
- Au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)
- Au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)
- Aux MRC du Québec
- À l'organisme des Bassins versants de Kamouraska, L'Islet, Rivière-du-Loup.

11.4 MMQ (La Mutuelle des municipalités du Québec)

Réception d'une ristourne pour l'année 2017 au montant de 415 \$.

11.5 Caisse du Centre de Kamouraska

Résolution d'appui pour la visibilité du guichet automatique

Attendu

que les membres du conseil ont pris connaissance de la lettre de M. Frédéric Lizotte, maire de Saint-Philippe-de-Néri;

Attendu

que la visibilité du guichet automatique installé à l'intersection de la route 287 et de la route 230 à Saint-Philippe-de-Néri est peu ou pas présente;

Attendu

que les visiteurs qui passent dans notre région ne connaissent pas l'existence de ce guichet automatique;

Attendu

que cette problématique entraînera une sous-utilisation de ce service et forcera éventuellement les dirigeants à opter pour sa fermeture;

Attendu

que depuis ce printemps plusieurs points de services ont été supprimés dans notre région;

Attendu

qu'il est primordial pour les consommateurs et les commerçants de conserver un minimum de services;

En conséquence,
165-2018

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer la demande de M. Frédéric Lizotte, maire de Saint-Philippe-de-Néri dans sa démarche afin qu'une pancarte ou une enseigne soit installée afin que la visibilité du guichet automatique soit présente sur tous les côtés;

Que ce nouvel emplacement soit médiatisé davantage;

Qu'une copie de la présente soit envoyée à :

- La municipalité de Saint-Philippe-de-Néri
- La municipalité de Mont-Carmel.

11.6 Ville de La Pocatière

Fête de l'Halloween à La Pocatière

CONSIDÉRANT

que la 13^e édition de *L'Halloween à La Pocatière* se déroulera du 20 au 27 octobre prochain à La Pocatière;

CONSIDÉRANT

que Ville de La Pocatière sollicite la Municipalité à participer à l'événement soit par :

- Contribution financière
- Participation à la parade
- Organisation d'une activité thématique, etc...

CONSIDÉRANT

que cette activité positionne avantageusement l'ensemble de la région et concourt à son rayonnement à la grandeur du Québec;

CONSIDÉRANT que cet événement contribue à créer une synergie entre la Côte-du-Sud, le Kamouraska et la région de Rivière-du-Loup;

EN CONSÉQUENCE,
166-2018

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents de participer à l'événement *L'Halloween à La Pocatière* par une contribution financière de 100 \$.

11.7

Ruralys

Demande d'adhésion 2018-2019

CONSIDÉRANT

que Ruralys est un centre multidisciplinaire chargé de soutenir, d'accompagner et de stimuler les initiatives de protection et de mise en valeur du patrimoine;

CONSIDÉRANT

que ce centre d'expertise s'intéresse particulièrement à tout ce qui dessine le caractère identitaire, spécifique et original de la ruralité et de l'urbanité (le patrimoine bâti, les paysages naturels et humanisés, les savoir-faire traditionnels, l'horticulture fruitière, l'archéologie);

CONSIDÉRANT

que Ruralys travaille à une vision intégrée du patrimoine en participant au développement économique et social du monde rural et urbain québécois;

CONSIDÉRANT

que l'organisme réalise des outils et des activités pour tout public;

CONSIDÉRANT

que Ruralys offre un service-conseil aux municipalités, organismes et entreprises;

EN CONSÉQUENCE,
167-2018

Il est proposé par M. Étienne Brodeur

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter que la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie devienne membre de Ruralys pour l'année 2018-2019 pour un montant de 80 \$.

12. Autres sujets

Aucun autre sujet n'est porté à l'attention des membres du conseil.

13. Période de questions

M. Louis – J. Desjardins demande qu'une lettre soit acheminée au Ministère des Transports afin de leur signifier la satisfaction quant aux travaux qui ont été faits sur la route 287 et leur demander de poursuivre en complétant les travaux l'année prochaine.

Il est proposé par Mme Lynda Lizotte

168-2018

Et résolu qu'une lettre soit envoyée au Ministère des Transports.

14. Clôture et levée de la séance

169-2018

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Patrick Dionne

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 20 h 30.

Signature du procès-verbal

M. Réal Lévesque,
Maire suppléant

Anne Desjardins, Directrice générale
et secrétaire-trésorière



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Boutellerie

LISTE DES COMPTES À PAYER

ADMQ ZONE 11 BAS-SAINT-LAURENT OUEST	65,00 \$
AFFILE-TOUT INC	574,88 \$
ALARME ET SÉCURITÉ DYNAMIQUE	275,25 \$
AMEUBLEMENT DE BUREAU LA CAPITALE	488,64 \$
ANNE DESJARDINS	80,31 \$
ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT-DENIS	2 500,00 \$
BASE 132	96,58 \$
BMR DYNACO ST-PASCAL	17,22 \$
BUREAU EN GROS	40,09 \$
BUREAUTIQUE CÔTE-SUD	535,20 \$
CAMILLE DUMAIS INC	9,60 \$
CAMIONNAGE ALAIN BENOIT	1 204,94 \$
CAMPOR ENVIRONNEMENT INC	28 254,87 \$
CERCLE DES JEUNES RURAUX	50,00 \$
COMITE DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-DENIS	409,37 \$
COMMISSION SCOLAIRE DE KAMOURASKA- RIVIERE-DU-LOUP	117,41 \$
CONSTRUCTION B.M.L.	145 481,17 \$
CONTENEURS KRT INC	4 173,84 \$
DANY CHÉNARD	52,87 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	436,82 \$
EAU LIMPIDE INC	160,00 \$
FERME PIERRE GARON	9 231,44 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	36,00 \$
GILBERT HUDON	300,00 \$
GROUPE CAMERON	136,59 \$
INFODIMANCHE	234,55 \$
JALBERTECH	18 961,80 \$
JEAN MORNEAU INC.	26,38 \$

KORVETTE	61,60 \$
LIBRAIRIE L'OPTION	23,20 \$
MATÉRIAUX DIRECT INC	831,00 \$
MICHEL MONTMINY INC	1 157,80 \$
MRC DE KAMOURASKA	6 523,00 \$
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-OUELLE	254,09 \$
MUNICIPALITÉ DE STE-ANNE-DE LA POCATIERE	450,00 \$
NETTOYEUR DAOUST FORGET	412,07 \$
NICOLE MOREAU	242,53 \$
PREMIER TECH AQUA	1 379,70 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC	234,32 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	5 033,74 \$
ROGER DUBÉ	345,97 \$
ROLAND ET FRÈRES	105,47 \$
SERVLINKS COMMUNICATION	172,46 \$
SITE D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE	2 342,34 \$
SUZANNE DUBÉ	7,35 \$
SYMPOSIUM DE PEINTURE DU KAMOURASKA	500,00 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	8 071,39 \$
VILLE DE SAINT-PASCAL	10 864,70 \$
WSP CANADA INC.	3 173,31 \$
	SOUS-TOTAL
	256 136,86 \$

PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE JUILLET 2018

SALAIRES (JUILLET 2018)	4 776,50 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (JUILLET 2018)	1 990,21 \$
CONCIERGERIE	1 325,00 \$
GREAT WEST	387,88 \$
VIDÉOTRON	146,07 \$
HYDRO-QUÉBEC	3 008,40 \$
FRAIS BANCAIRE	669,38 \$
	SOUS-TOTAL
	12 303,44 \$
	GRAND-TOTAL
	<u>268 440,30 \$</u>

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2018 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 28 août 2018

Annexe

Résolution

162-2018